

Eucharistie et confinement

Notre archevêque
20 / 11 / 2020

Le recours présenté au Conseil d'État par les évêques de France pour demander, au nom du droit d'exercer la liberté de culte, un aménagement des contraintes sanitaires pesant sur les célébrations religieuses, a été rejeté. Les évêques de France partagent la tristesse de tous les fidèles, tout en invitant ceux-ci à respecter la décision de justice.

L'article 47 du décret du 29 octobre 2020 continue donc de s'appliquer, pour tous les cultes. Il est interdit, pour les catholiques, de célébrer des messes le dimanche ou en semaine dans les églises. Cependant, les obsèques peuvent être célébrées dans la limite d'une assemblée de trente personnes. Les églises peuvent rester ouvertes, et tout fidèle est libre de s'y rendre pour se recueillir. Nous voici donc à nouveau dans l'impossibilité pratique de célébrer la messe dominicale en grande assemblée, tout en gardant une possibilité d'initiative, dans les limites étroites de ce qui demeure autorisé.

La décision du Conseil d'État intervient dans un contexte sanitaire et sécuritaire très tendu. Elle peut susciter un sentiment de déception, d'incompréhension, voire de colère. En pareil contexte, la passion l'emporte vite sur la raison. Soyons cohérents : si nous avons hier choisi de faire confiance au juge, ce n'est pas pour désobéir aujourd'hui sous prétexte que la sentence déçoit nos attentes.

Rien n'interdit, du reste, de continuer à défendre la liberté de culte, dans le respect des cadres institutionnels de notre pays. Il faut le faire avec lucidité et détermination. Des mesures sanitaires ou sécuritaires peuvent servir d'autres desseins, alors que certains confondent la séparation des Églises et de l'État avec l'exclusion de toute expression religieuse. La liberté de culte (une liberté effective, pas seulement un principe énoncé), est tout autre chose qu'une concession à des croyances et à des rites surannés : c'est « la liberté la plus significative, puisque dans la foi l'homme exprime son intime décision quant au sens ultime de son existence » (Benoît XVI, *Le sacrement de l'amour*, n°87). Cependant, gardons confiance et sérénité. Le dialogue avec les pouvoirs publics se poursuit. La réglementation pourra être revue, bientôt nous l'espérons, suivant l'évolution du contexte.

J'invite à respecter, quoi qu'il en soit, et très exactement, les consignes sanitaires. Nous pouvons le constater : il y a beaucoup de personnes malades autour de nous, peut-être même parmi nos proches ; il y a aussi des gens qui ont peur. Chacun peut avoir son opinion sur l'efficacité des mesures obligatoires. Il reste que, pour limiter l'épidémie, suivre les consignes sanitaires est la ligne de conduite la plus raisonnable. C'est la plus sûre aussi, en vue d'une reprise rapide des célébrations dans nos églises. Là encore, c'est une question de cohérence : on ne peut, à la fois, réclamer l'exercice d'une liberté fondamentale en arguant du respect scrupuleux des consignes sanitaires, et prendre à la légère l'application de ces mêmes consignes.

Certains fidèles expriment leur impatience au sujet de l'eucharistie et de la communion. Le concile Vatican II définit le sacrifice eucharistique comme « source et sommet » de toute la vie chrétienne (*Lumen Gentium* n° 11). Au cours de la première période de confinement, les initiatives se sont multipliées, parmi les prêtres et les communautés catholiques, afin de permettre aux fidèles de participer à l'eucharistie malgré les contraintes sanitaires. J'ai moi-même invité à la créativité en matière de célébrations. Mais la créativité doit aller de pair avec le discernement. Il ne s'agit pas de remettre en question des émissions comme *Le jour du Seigneur*, qui permettent à des personnes âgées, malades, handicapées ou isolées de célébrer le dimanche en lien avec une communauté effectivement rassemblée. Cependant, il n'est pas bon de multiplier la diffusion de messes en vidéo qui ne font que mettre en scène des prêtres sans peuple, et ne donnent pas vraiment accès à ce qu'elles montrent : « le langage de l'image représente la réalité, mais il ne la reproduit pas en elle-même » (Benoît XVI, *Le sacrement de l'amour*, n°57).

La pratique de la communion portée en-dehors de la messe, pour de justes raisons, reste une belle expression de la charité fraternelle. Cependant, il n'est pas souhaitable de promouvoir la distribution systématique de la communion en-dehors de la messe, pour des fidèles détachés

de leur communauté. L'acte sacramentel de communion reste intrinsèquement lié à la célébration de la messe, c'est-à-dire à la participation à l'unique sacrifice du Christ, offert « une fois pour toutes » (He 10,10).

L'interdiction qui pèse aujourd'hui sur nos rassemblements nous est douloureuse. Elle est, on doit l'espérer, exceptionnelle et transitoire. J'invite tous les fidèles du Christ à continuer de vivre leur foi personnellement, en famille, en petit groupe de partage, en « trois dimensions » ou grâce aux nouvelles technologies, avec les moyens que donne l'Église diocésaine et universelle. Au cœur même de notre épreuve advient une opportunité d'approfondissement spirituel. Prenons le temps de la prière, de la lecture et du partage autour de la Parole de Dieu, sanctifions le temps que Dieu nous donne à vivre en célébrant la Liturgie des Heures.

Surtout, ne négligeons pas le nécessaire déploiement de toute vie eucharistique dans la vie fraternelle. Parmi les nombreux appels qui nous viennent d'une humanité en détresse, il en est un que nous ne pouvons ignorer ces temps-ci. La grande misère de la première vague de pandémie fut le délaissement de tant de personnes âgées, isolées, en fin de vie, recluses par disposition réglementaire. Le souci légitime d'une protection maximale contre le virus n'a pas su faire place à la requête des personnes en fin de vie, ou de leurs familles, en autorisant les visites et en leur permettant de bénéficier du secours spirituel de leur choix. La seconde vague semble, à cet égard, se présenter sous un jour moins tragique. Les visites sont possibles et la capacité d'action des aumôneries davantage reconnue. Restons vigilants et actifs. Prendre soin de la personne dans toutes les dimensions de sa vie n'est pas le moindre aspect de cette « fraternité sociale » que le pape François, dans sa dernière encyclique, nous appelle à exercer.

François KALIST
Archevêque de Clermont